

Nouvelles mesures de soutien de l'UE pour ses maraîchers

La Commission européenne a annoncé mardi qu'elle débloquait 165 millions d'euros supplémentaires pour soutenir les maraîchers européens face à l'embargo russe, en incluant les producteurs d'agrumes du sud parmi les bénéficiaires.

Ce budget s'ajoute à de premières enveloppes d'un total de quelque 200 millions d'euros dégagées pour soutenir les cours d'une série de **fruits et légumes**, et de produits laitiers, interdits de marché russe depuis le 7 août.

Ce nouveau dispositif était notamment réclamé par l'Espagne, l'Italie et la Grèce pour prendre en compte leurs productions d'oranges, mandarines et clémentines à l'approche de la saison des récoltes.

Le mécanisme retenu prévoit d'accroître de 5% à 10% le volume des produits pouvant être retirés du marché et d'indemniser les producteurs dans une fourchette de 50% à 100% du prix, selon que le produit est commercialisé sous une autre forme, n'est pas récolté ou est distribué gratuitement;

Échaudée par les problèmes rencontrés pour la répartition des premières aides, la Commission a durci les règles.

Confrontée à des surenchères de demandes polonaises et italiennes d'indemnisations, dépassant de loin les volumes normalement exportés par ces pays vers la **Russie**, elle avait dû suspendre le premier dispositif de soutien au secteur maraîcher, puis, mardi dernier, stopper les mesures de soutien aux producteurs de fromages.

La plupart des 165 millions seront ventilés entre les 12 principaux pays exportateurs de fruits et légumes vers la Russie, en fonction des volumes de ces trois dernières années.

La **Belgique** et l'Italie doivent ainsi être les premiers bénéficiaires des nouveaux fonds pour les pommes et poires, l'Italie pour le raisin et les prunes, et l'Espagne à la fois pour les tomates, carottes, poivrons et concombres et pour les agrumes.

La France pourra elle réclamer des soutiens essentiellement pour les pommes et poires.

Une autorisation de retrait pour 3.000 tonnes de produits supplémentaires est en sus accordée à chacun des 28 États membres.

Source : <http://www.7sur7.be/7s7/fr/1536/Economie/article/detail/2071145/2014/09/30/L-UE-soutient-ses-maraichers-face-a-l-embargo-russe.dhtml> (30/09/2014)